

Les chiffres fous du tribunal

- 227 500 contestations enregistrées en 2025, dont 80% après la réception d'un FPS majoré.
- 300 776 dossiers en attente de traitement au 31 décembre 2025.
- 35% des requêtes concernent des FPS dressés par la Ville de Paris.
- 26 mois et 2 jours de délai moyen pour un jugement.
- 43,5% des dossiers donnent lieu à une décharge totale ou partielle.

Contestation d'une "prune" de stationnement

Plus de deux ans d'attente !

Depuis des années, le tribunal du stationnement payant est submergé par un flot de dossiers de contestation en instance. Et selon un récent rapport du Sénat, la situation ne fait qu'empirer. Jusqu'à atteindre un point critique...

➤ **Texte :** Nicolas Lourdin

Depuis 2018, le business du stationnement payant s'est "industrialisé". Dépenalisée, sa gestion est laissée depuis au bon vouloir des communes qui en fixent les règles... Et qui chargent souvent des sociétés privées d'en assurer le fonctionnement et les contrôles. Ce qu'elles font avec zèle, en "sulfatant" des prunes – les fameux forfaits de post-stationnement (FPS) – à la chaîne: de 7,8 millions en 2018, ils sont passés à 15,6 millions en 2025 !

Une explosion bien aidée par l'augmentation du nombre de villes avec horodateurs (d'environ 500 à 661) et par le périmètre élargi de certaines zones payantes. Cela s'explique aussi, et surtout, par le recours aux voitures Lapi⁽¹⁾ dans plus de 70 municipalités. Or, si ces "sulfateuses" essaient les FPS, elles sont aussi source de multiples erreurs, donc de nombreuses contestations (voir aussi p. 56). Et c'est là que ça dérape. En effet, en cas de réclamation, l'automobiliste doit déposer un Rapo⁽²⁾ auprès de la collectivité locale... qui n'aboutit pas toujours (mal

instruit ou ne prenant pas en compte la jurisprudence), y compris lorsque la plainte est fondée. Les plaignants sont alors obligés de saisir le tribunal du stationnement payant (TSP). Ajoutez à cela le fait que nombre de conducteurs toquent à la porte du tribunal après avoir écopé d'un FPS majoré. Soit parce qu'ils ont joué la montre, soit parce qu'ils n'ont pas reçu le FPS initial, 10 à 20% d'entre eux ne sont pas distribués à cause d'erreurs dans le fichier des cartes grises !

Nager contre le courant...

Tout cela entraîne un travail pharaonique pour un tribunal sous-dimensionné, créé sur l'hypothèse d'un volume annuel de 100 000 requêtes, alors qu'il en a enregistré... 227 000 en 2025. Pourtant, de nombreuses mesures ont été prises pour augmenter le nombre de dossiers examinés. Depuis 2024, une adaptation juridique permet de traiter plus rapidement les cas les plus simples, comme les requêtes irrecevables. De plus, le TSP fait désormais appel à l'intelligence artificielle pour aider les requérants dans leur démarche

et alléger certaines tâches répétitives, sans se substituer à l'analyse juridique des dossiers. Mais cela ne suffit pas: plus de 300 000 dossiers sont en instance et le délai moyen de jugement dépasse les 26 mois !

Pour améliorer la situation, le sénateur de l'Hérault, Christian Bilhac, a rédigé onze propositions. Certaines sont organisationnelles, comme la création d'une mission de coordination associant les différents acteurs (Etat, prestataires, finances publiques...). D'autres plus techniques, comme l'obligation pour les collectivités de transmettre leurs règles de stationnement à la préfecture, pour qu'elles soient plus rapidement consultables par le TSP. Il y a enfin deux mesures évidentes. La première concerne la meilleure prise en compte de la cession des véhicules, afin d'éviter que les anciens propriétaires reçoivent des FPS après la vente (qu'ils contestent systématiquement). La seconde pointe l'urgence de créer une base nationale des titulaires de la carte handicapé, afin de faire enfin respecter – tout le temps et partout – leur droit au stationnement gratuit !